

Anor *infos*

28



> DOSSIER

« Un jour, cet arbre se transformera »
La forêt communale d'Anor P.11 à 14

INFORMATION POPULATION

P.8

Guillaume VILAIRE
Un nouveau Directeur Général
des Services



TRAVAUX

P.18

Pont Fostier Bayard
La sécurité, notre priorité !





mairie

5 et 5 Bis Rue Léo Lagrange
B.P. 3 - 59186 ANOR

03 27 59 51 11

www.anor.fr

contact-mairie@anor.fr

OUVERT LUNDI

08h30 > 12h • 14h > 18h

OUVERT DU MARDI AU VENDREDI

08h30 > 12h • 14h > 17h30

FERMÉE LE SAMEDI



application
mobile

“My Anor”

téléchargeable sur

Google Play

App Store



ATTENTION, durant la période estivale, la Mairie sera ouverte au public uniquement le matin du 01 juillet au 31 août 2022 inclus

Le Mot du Maire	3
Etat Civil	4
Extraits des Conseils Municipaux	5/6/7
Information - Population	8
Le Dossier	9/10/11
La vie locale associative	12
Jeunesse	13
Information - Population	14
Réception - Mise à l'honneur	15
Travaux	16
Equipements - Aménagements	17
Environnement - Travaux	18
CCAS-Solidarité	19
Jeunesse	20/21
Jeunesse et Prévention	22
Festivités passées	23
Festivités à venir	24



ALSH
Ludothèque
Médiathèque

36 rue Pasteur - 59186 ANOR

03 27 59 36 36

le36@ville-anor.fr

 Le 36 Anor

JOURS ET HORAIRES D'OUVERTURE AU PUBLIC
mercredi et vendredi > ouverture non-stop
de 9h à 20h

Mardi, jeudi et samedi matin > de 9h à 11h30
Jeudi après-midi > de 15h à 18h

Syndicat d'initiative d'Anor et du Pays d'Oise

La Malterie
Espace Michel Vanderplancke
16 rue du Général de Gaulle
59186 ANOR

03 27 59 57 69

 Anor Syndicat D'initiative
si.anor59186@gmail.com

OUVERT AU PUBLIC

Mardi et Jeudi 14h > 16h

Vendredi 10h > 12h • 14h > 16h

Samedi sur rendez-vous

PERSONNES À CONTACTER

Jean-Claude COUTURE > **03 27 59 60 93**

Christian POINT > **03 27 59 56 91**

Antoine WITWICKI > **03 27 57 47 20**

OUVERTURES / FERMETURES EN PÉRIODE ESTIVALE

• BOULANGERIE « L'ANOR EXQUIS »

(33 Rue Pasteur) :

Fermeture du 27 juillet au 10 août inclus

• AUX DELICES D'OR (Mme Oriane TROCLET)

Fermeture du 25 juillet au 15 août inclus.

• CARREFOUR CONTACT

Ouvert aux horaires habituels (ouvert tous les jours de 8h à 20h et le dimanche de 9h à 13h).

• LA FRITE RIT CHEZ GUILLAUME :

Fermeture du 27 juillet au 31 août inclus

• LES FRANGINES

Fermeture du 4 au 28 août inclus

• PHARMACIE DES FORGES

Ouvert aux horaires habituels (du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 19h, le samedi de 9h à 12h)

A NOTER Sur votre Agenda

**Journée à la mer
FORT-MAHON PLAGE**

Organisée le Jeudi 18 Août 2022
par la Municipalité et le C.C.A.S de la Ville d'Anor.

80 places disponibles

Date limite d'inscription fixée
au vendredi 05 août 2022

Renseignements Mairie
> **03 27 59 51 11**



De bonnes raisons d'espérer
ET DE CROIRE EN L'AVENIR



L'écoquartier de la Verrerie Blanche comme vous ne l'avez jamais vu. Les travaux de la 2^e phase commencent.

Chères Anoriennes, Chers Anoriens,

C'est avec un grand plaisir et avec beaucoup de satisfaction que je vous retrouve dans ce nouveau bulletin municipal. Nos conditions de vie sociale et sanitaire se sont nettement améliorées d'un côté, tout en nous plongeant dans l'angoisse d'un conflit mondial en UKRAINE. Notre Commune d'Anor a une nouvelle fois démontré sa solidarité en accueillant deux familles ukrainiennes au sein du logement d'urgence, rénové totalement en 3 appartements modernisés.

L'année 2022, déjà bien avancée, s'est engagée dans une dynamique de projets structurants et ambitieux. Les rues du Maréchal Foch, d'Hirson et de la Gare sont aux mains de

Noréade (SIAN-SIDEN) pour des travaux d'assainissement et de changement de canalisations d'eau. Des contraintes, des déviations, des contrariétés viennent perturber le quotidien de vos déplacements, nous en sommes désolés et nous vous présentons toutes nos excuses.

Il en est de même pour la digue de Milourd qui a nécessité une mobilisation générale afin de répondre aux exigences des services de l'État. Nous voyons enfin le « bout du tunnel », l'appel d'offres est lancé. Croisons les doigts pour un début de chantier en juillet. Nos dossiers de subventions ont reçu une bonne écoute au niveau du

FNADT (État), du Département et de la Région. Remercions-les par anticipation.

Ça bouge de partout ! La Verrerie Blanche se métamorphose, vous le constatez (au travers de la déviation). L'ancien bâtiment de l'émaillerie a disparu de notre visualisant ainsi l'écoquartier. Il laissera place à un aménagement paysager et environnemental de qualité. Les engins de chantier quant à eux, viennent de prendre possession de la parcelle libre pour la phase de construction de **7 logements locatifs et du béguinage de 10 logements** de plain-pied réservés aux séniors. C'est déjà le moment de faire acte de candidature auprès de la Mairie ou de l'Avesnoise.

Rappelons également notre détermination à accompagner votre projet personnel de devenir propriétaires avec l'opération PSLA (programme social location-accession) (3 à la Verrerie Blanche, 4 à la rue de Trélon) pour moins de 150.000€ (renseignements en Mairie ou auprès de l'Avesnoise pour un rendez-vous individuel).

Vous l'avez remarqué, j'en suis certain, le secteur de la rue Fostier-Bayard et de la rue du Marais, évoqué dans le précédent journal, s'est bonifié au travers de transformations autour du pont avec une circulation plus responsable, laissant une place capitale à la sécurité des piétons et des cyclistes.

Nos services techniques se démultiplient dans la Commune et démontrent chaque jour leur professionnalisme, réalisant des prouesses dans les aménagements confiés. Pour preuve la **concrétisation de l'espace jeux**, en contrebas du « 36 », véritable paradis pour les enfants et les adolescents fréquentant le site. Ils gèrent votre quotidien avec vigilance et engagement, comme l'ensemble des autres services qui s'attachent à vous donner satisfaction dans vos attentes et vos besoins. Félicitations à eux !

C'est également pour nous l'occasion d'accueillir notre nouveau DGS, **Guillaume VILAIRE** dans sa mission d'aménageur et de développeur. Jeune et hyper compétent, il impulsera sans aucun doute, une stratégie indispensable à la poursuite d'une dynamique reconnue et d'une innovation permanente.

Je vous invite maintenant à la lecture, à découvrir les différents articles, le dossier central dédié à la forêt, les informations générales... Ce journal est le vôtre. N'hésitez pas à nous faire part de vos observations, vos critiques, vos suggestions en utilisant les différents moyens mis à votre disposition (site internet www.anor.fr, signalement sur l'application mobile **My Anor**, ou par courriel à contact-mairie@anor.fr).

Les élus du Conseil Municipal et moi-même restons à votre disposition et à votre écoute.

Bien fidèlement dévoué.

★ **Jean-Luc PERAT**,
Maire d'Anor
1^{er} Vice-Président de la C.C.S.A



Prix des maires Anor



1^{er} JUILLET 2021 AU 1^{er} JUIN 2022

★ **Bienvenue à**

13/08/2021	Emma CANION
17/08/2021	Baptiste CZAYSKOWSKI
21/08/2021	Fleur MILLEVILLE
01/09/2021	Léo CARLIER
03/09/2021	Nino GAMEZ
16/09/2021	Lilas-Cataleya PIERRE
18/09/2021	Thaïs MEURANT
01/11/2021	Ninon BASTAERT
24/11/2021	Samy VIDREQUIN
30/11/2021	Mylla BODCHON DISSAUX
05/12/2021	Nolan DUSSART
09/12/2021	Flore DE BARBA
09/12/2021	Garance DE BARBA
10/12/2021	Alvaro DELLOUE
25/12/2021	Taïs PARINGAULT
02/01/2022	Mëvis FORTUNÉ DE BARROS
01/02/2022	Thalya MOREAU
10/02/2022	Kellya WATTIGNY
23/02/2022	Naël LECLERCQ
01/03/2022	Daril LECHAFFETOIS
12/03/2022	Malone HENOUIL
13/03/2022	Inaya BIENVENU
13/03/2022	Adàn LABROCHE
28/03/2022	Cléopée FOLATRE
19/05/2022	Lise DELHAYE
23/05/2022	Tim PAPON

★ **NOS CONDOLÉANCES**
aux familles et amis de

03/07/2021	Bruno VIÉVILLE
18/07/2021	Ghislaine HUYAUX
22/07/2021	Madeleine FAVRIL veuve ANUSET
25/07/2021	René POTTIER
05/08/2021	Micheline TROCLET veuve LEMOINE
12/08/2021	Nicole PAUporté veuve HOCQ
01/09/2021	Evelyne LORIETTE veuve LASSEREZ
09/09/2021	Jean-Claude FOSTIER
17/09/2021	Antonina CHESSA veuve MONNE
15/11/2021	François BOUDIN
18/11/2021	Roger GUÉRIN
19/11/2021	Jean-Claude GROUZELLE
30/11/2021	Françoise ARMANVILLE épouse GANDON
29/11/2021	Claude TONNAIRE
11/12/2021	Germaine PETIT veuve LEJEUNE
03/01/2022	Cédric WILLAME
06/01/2022	Daniel AUGUSTE
07/01/2022	Josiane TRIQUET veuve SERVAIS
07/02/2022	Ghislaine PRISETTE épouse LEBRUN
10/02/2022	Marie VÉTU veuve DIACRE
19/02/2022	Rose CHAMPENOIS veuve GILBERT
25/02/2022	Orlane AUBERT
01/03/2022	Isabelle BLANCHETIÈRE épouse GALLET
12/03/2022	Andrée BÉCAR veuve HERCOT
29/04/2022	Marie-Claire LACAZE-LABARRÈRE veuve NOËL
30/04/2022	Gabrielle CHRÉTIEN veuve FALLEUR
05/05/2022	Alain DUHAYON
11/05/2022	Valentine DEVÉMY épouse NORTIER

★ **LE CIMETIÈRE COMMUNAL D'ANOR**
information concessions échues

Afin de permettre à un plus grand nombre de familles d'avoir la possibilité de renouveler éventuellement une concession échue (non renouvelée dans un délai de 2 ans et 1 jour après expiration de la concession) nous vous invitons si vous êtes concernés à vous rapprocher de l'accueil de la Mairie

► **NOUS CONTACTER**
Accueil de la Mairie
03 27 59 51 11
contact-mairie@anor.fr



★ **ILS SE SONT UNIS**



03/07/2021	Christophe GALLET et Isabelle BLANCHETIÈRE
13/07/2021	Morgan FOLATRE et Claire LENGRAND
17/07/2021	Mickaël BOUCAUX et Amandine COLLET
17/07/2021	Sébastien MALOT et Nadia POIX
24/07/2021	Flavianna SERUSIER et Matilde ANTUNES
24/07/2021	Honoré BOUDINOT et Emilie OUTTERS
14/08/2021	Régis PAPON et Isabelle TORLET
28/08/2021	Michel JEAUMART et Ingrid BODCHON
18/09/2021	Nicolas RATORET et Marine COUPAIN
16/10/2021	Jean-Pierre ALCESILAS et Aurélie THUILLET
23/10/2021	Lucas DEFOSSEZ et Gwendoline BARRAUD
27/11/2021	Jacques PIERRE et Véronique STEURBAUT
30/04/2022	Benjamin WAROCQUIER et Mélinda DENEUBOURG

PRINCIPALES DÉCISIONS du Conseil Municipal...

Les textes ci-dessous sont une synthèse des principales décisions du Conseil Municipal. Si vous souhaitez obtenir l'intégralité des procès-verbaux des Conseils Municipaux, il est possible de les consulter en ligne sur le site <http://www.anor.fr> (Rubrique Vie Municipale - PV du Conseil Municipal), affichés en Mairie sur demande auprès du Secrétariat Général, ou sur l'application mobile **My Anor** à télécharger sur Google Play ou l'App Store.

Séance du mardi 9 Novembre 2021 (extrait)

Finances communales : Valorisation des travaux effectués en régie, derniers ajustements et autorisation d'ouverture de crédit d'investissement pour l'exercice 2022

Le conseil municipal se prononce pour valoriser et reprendre pour l'exercice en cours les travaux réalisés en régie par le personnel communal pour un montant approchant les 71 200,00 € ainsi que les derniers ajustements de crédit relatif à l'exercice 2021. Aussi, pour poursuivre l'action municipale en investissement du nouvel exercice, dans l'attente du vote du budget 2022, le conseil autorise l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent non compris les crédits afférents au remboursement de la dette, soit un montant total de 270.716,99 €.

EcoQuartier de la Verrerie Blanche : Aide à la réalisation de trois nouveaux logements PSLA avec la SA d'HLM l'Avesnoise

Le conseil municipal se prononce dans le cadre de la phase 2 de l'EcoQuartier de la Verrerie Blanche pour la réalisation de trois logements PSLA (location-accession) confortant la mixité sociale par la vente de trois lots libres viabilisés à la SA d'HLM l'Avesnoise d'une superficie totale de 1432 m² et fixe le prix de cession à l'euro symbolique dans le cadre de la contribution sociale de la Commune d'Anor pour permettre la réalisation de logement avec un prix plafond de 146 514 €.

Votre sécurité, Notre priorité : acquisition d'une parcelle rue du Roi Albert 1^{er} pour la réalisation d'un quai bus et signature d'une convention avec le Département du Nord pour la mise en place d'aménagement de sécurité

Pour améliorer la sécurité de l'espace public, le conseil municipal a validé l'acquisition d'une parcelle de terrain pour le déplacement de l'arrêt de bus situé rue du Roi Albert 1^{er} et autorisé la signature d'une convention avec le Conseil Général du Nord pour la réalisation de l'arrêt de bus, l'aménagement d'un chemin doux, d'une traversée piétonne, à la modification du régime de priorité à l'intersection de la rue de la Galoperie.

Feu vert pour l'aide à l'installation d'un nouveau service pour les anoriens : une micro-crèche

Le conseil municipal s'est prononcé, suite à la sollicitation de deux porteuses de projet et de la CAF du Nord et s'est exprimé favorablement pour le lancement du projet d'une micro crèche. Ce nouveau service fera l'objet de deux dossiers de subvention : un dossier de 270 000 € déposé auprès de la CAF du Nord et un dossier d'un montant de 200 000 € déposé dans le cadre de l'aide départementale aux villages et bourg du département du Nord. Le montant total de l'opération est estimé à 610 000 € H.T. soit une part à charge estimée à 140 000 € H.T. qui fera l'objet d'un remboursement via la signature d'une convention de location avec option d'achat avec les porteuses de projet.

En bref...

LES AUTRES DÉCISIONS PRISES...

- Décision modificative n°03-2021 apportée au budget de l'exercice 2021 - A l'unanimité
- Evolution de certains tarifs municipaux au 1^{er} janvier 2022 - A l'unanimité
- Garantie d'emprunt à la SA d'HLM l'Avesnoise pour le financement de la construction de 4 logements rue du Tissage - A l'unanimité
- Attribution d'une aide à l'association L'Envol de Fourmies - A l'unanimité
- Classement en domaine public de la rue des Verriers - A l'unanimité
- Procéder à l'enquête publique préalable au déclassement et à l'alinéation d'un terrain situé rue du Camp de Gblou à M. Théo CHICK et Mme Alicia LABROCHE - A l'unanimité
- Contrat de prestation de service entre l'Entente Oise/Aisne et la Commune d'Anor pour les travaux de confortement de l'étang de Milourd - A l'unanimité
- Demande de financement pour réaliser les travaux de remise en état de la Digue de Milourd - A l'unanimité
- Dispositif financier communal dans le cadre du PIG Habiter Mieux : modification des barèmes concernant la précarité énergétique - A l'unanimité
- Attribution des primes municipales aux différents propriétaires ayant réalisés des travaux d'amélioration de logement - A l'unanimité
- Attribution des subventions municipales aux propriétaires souhaitant réaliser des travaux de rénovation de façades - A l'unanimité
- Modification du tableau des emplois du personnel communal permanent - A l'unanimité
- Signature d'une convention d'adhésion au service mission d'interim territorial du Centre de gestion de la Fonction Publique du Nord pour la mise à disposition d'agent - A l'unanimité
- SIRPP : Stratégie d'Intervention et de Réhabilitation du Patrimoine Public - reconduction d'adhésion d'engagement de la participation financière communale - A l'unanimité
- Avis sur les nouvelles adhésions au SIDEN-SIAN et avis sur les retraits de membres au SIDEN-SIAN - A l'unanimité
- Fixation de la Redevance pour l'occupation provisoire du domaine public communal par les chantiers de travaux sur des ouvrages des réseaux de TRANSPORT et de DISTRIBUTION D'ÉLECTRICITÉ - A l'unanimité
- Fixation du montant de la redevance pour l'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux de transport et de distribution d'électricité - A l'unanimité
- Suivi des subventions - Communication des différentes informations - Communication des différents remerciements

Flashez le code à l'aide
de votre Smartphone
pour accéder au
Procès-verbal complet



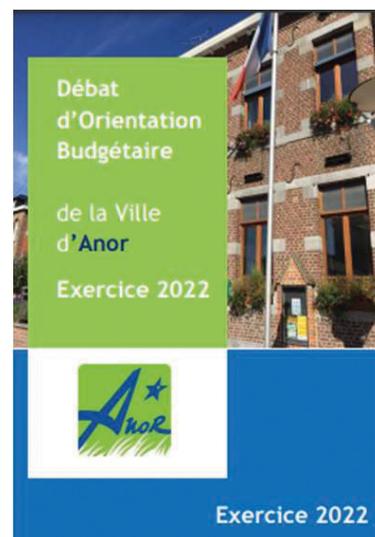
★ PRINCIPALES DÉCISIONS du Conseil Municipal...

Séance du jeudi 17 mars 2022 (extrait)

Finances communales : analyse et projections

Pédagogique et facile de lecture, le rapport d'orientation budgétaire a permis aux conseillers municipaux de prendre connaissance de l'évolution du budget, de la politique d'équipement menée, de la stratégie financière et fiscale et enfin des engagements pluriannuels réalisés par la Commune, et consultable sur le site de la commune : www.anor.fr

Après débat et vote, les Conseillers Municipaux ont retenu les propositions suivantes : stabiliser les taux d'imposition afin de ne pas accroître la pression fiscale, rechercher systématiquement les économies de gestion, poursuivre les programmes de développement et de rénovation de l'habitat permettant de faire progresser les bases et ainsi de maintenir les taux actuels, maîtriser des dépenses de fonctionnement notamment au regard des dépenses de personnel, conditionner l'engagement des programmes d'investissement à l'obtention de subventions, envisager de recourir à l'emprunt cette année pour le financement des projets d'investissement en recherchant les subventions maximales auprès des différents partenaires, poursuivre les efforts de stabilisation des charges de fonctionnement et la progression des produits de manière plus forte permettant d'afficher une capacité d'autofinancement brute plus satisfaisante.



En bref... LES AUTRES DÉCISIONS PRISES...

- Garantie d'emprunt à la SA d'HLM l'Avesnoise pour le financement de la construction de 17 logements à la Verrerie Blanche - A l'unanimité
- Garantie d'emprunt à la SA d'HLM l'Avesnoise pour le financement de la construction de 5 logements Villa Family allée des Mésanges - A l'unanimité
- Attribution des primes municipales aux différents propriétaires pour l'installation photovoltaïque d'autoconsommation - A l'unanimité
- Attribution des subventions municipales aux propriétaires souhaitant réaliser des travaux de rénovation de façades - A l'unanimité
- Attribution d'une avance de subvention au Football Club d'Anor - A l'unanimité
- Acquisition d'une bande de terrain pour la réalisation de liaisons douces entre l'EcoQuartier de la Verrerie Blanche et les chemins de randonnée existants - A l'unanimité
- Adhésion au dispositif interne de signalement des atteintes à l'intégralité physique, des actes de violence, de harcèlement, de discrimination, d'agissements sexistes, de menaces ou tout autre acte d'intimidation du Cdg59 - A l'unanimité
- Attribution d'une gratification pour les stagiaires de l'enseignement supérieur pour les stages d'une durée supérieure à 2 mois consécutifs ou non - A l'unanimité
- Suivi des subventions - Communication des différentes informations - Communication des différents remerciements

Flashez le code à l'aide
de votre Smartphone
pour accéder au
Procès-verbal complet



Le compte administratif, le compte de gestion et l'affectation du résultat 2021 ont également été votés à l'unanimité. Les Conseillers Municipaux ont apprécié le résultat de clôture excédentaire d'un montant de 890 511,61 €.

Gestion de la forêt communale : travaux et coupe de bois validés

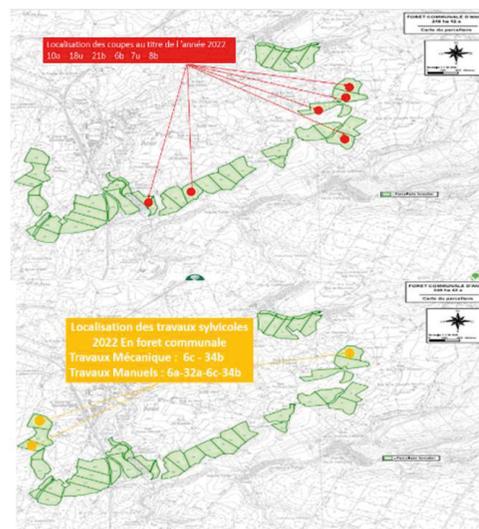
A l'unanimité les élus ont validé la réalisation des travaux ainsi que les 6 coupes proposées à la vente par l'Office National des Forêts.

Énergie renouvelable : trois nouveaux dossiers déposés pour le déploiement de panneaux photovoltaïques !

Trois nouveaux dossiers de subvention ont été validés par le Conseil Municipal pour l'attribution d'une installation photovoltaïque d'autoconsommation pour un montant de 8 100,00 €.

Cette initiative fait partie du programme d'aide financière aux habitants pour le financement d'installations photovoltaïques d'autoconsommation.

Si vous êtes intéressé par ce dispositif, n'hésitez pas à vous rapprocher des élus du Conseil Municipal ou des services municipaux pour obtenir plus de renseignements. Vous pouvez aussi consulter sur le site de la commune www.anor.fr le dossier à télécharger.



Séance du mardi 12 avril 2022 (extrait)

Pas d'augmentation d'impôts !

Pour rappel, l'exercice 2021 s'est traduit par le transfert du taux départemental de la taxe foncière sur le bâti qui est venu s'additionner au taux communal. Le Conseil Municipal ne modifie pas les taux et reconduit à l'identique les taux de TFPB et du taux de TFNB : Pas d'augmentation d'impôts pour 2022 !

Le budget 2022 est voté !

Les grandes lignes du budget 2022 :

- Stabiliser les taux d'imposition afin de ne pas accroître la pression fiscale
- Rechercher systématiquement les économies de gestion
- Poursuivre les programmes de développement et de rénovation de l'habitat permettant de faire progresser les bases et ainsi de maintenir les taux actuels
- Maîtriser des dépenses de fonctionnement notamment au regard des dépenses de personnel
- Conditionner l'engagement des programmes d'investissement à l'obtention de subventions
- Envisager de recourir à l'emprunt cette année pour le financement des projets d'investissement en cas de besoin.

Poursuivre les efforts de stabilisation des charges de fonctionnement et la progression des produits de manière plus forte permettant d'afficher une capacité d'autofinancement brute plus satisfaisante.

Le budget de la commune d'Anor s'équilibre toutes sections confondues à 5 590 000,00 €.

Avec un équilibre de la section de fonctionnement à 3 473 000,00 € et un équilibre avec la section d'investissement à 2 117 000,00 €.

+ de 40.000 € votés pour soutenir le monde associatif.

Suite aux propositions élaborées par la Commission vie associative 40.583 € ont été votées pour soutenir les associations anoriennes et extérieures à la Commune dans leurs domaines d'activité.

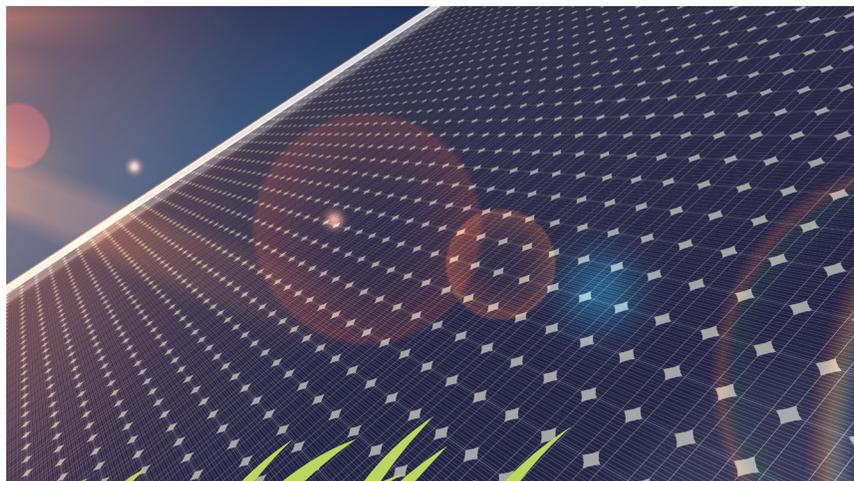
Énergies renouvelables - Rénovation de façades : Anor soutient les propriétaires avec une aide financière !

5 dossiers au total de subventions ont été validés par le Conseil Municipal pour l'attribution d'installations photovoltaïques d'autoconsommation et de rénovation de façades.

Ces initiatives font partie du programme d'aide financière aux habitants pour le financement d'installations photovoltaïques d'autoconsommation et pour le programme de rénovation de façades.

Si vous êtes intéressé par ces dispositifs, n'hésitez pas à vous rapprocher des élus du Conseil Municipal ou des services municipaux pour obtenir plus de renseignements.

Vous pouvez aussi consulter sur le site de la commune www.anor.fr le dossier « installation photovoltaïque d'autoconsommation » à télécharger.



En bref... LES AUTRES DÉCISIONS PRISES...

- Subventions aux personnes de droit privé : crédits affectés aux dispositifs de rénovations des façades, de la politique de soutien aux énergies renouvelables et du programme d'aides aux travaux réalisés dans le cadre du PIG Habiter Mieux - Exercice 2022 - à l'unanimité
- Attribution d'une subvention à l'association L'Envol de Fourmies - à l'unanimité
- Contrat d'association OGEIC - réévaluation de la participation communale - à l'unanimité
- Cimetière communal : rétrocession à la Commune d'Anor du cave-urne et du titre de concession de Mme Geneviève LEGROS - à l'unanimité
- Communauté de Communes Sud Avesnois : avis sur l'adhésion au Syndicat Mixte Hauts de France Mobilités - à l'unanimité

Flashez le code à l'aide de votre Smartphone pour accéder au Procès-verbal complet





ENQUÊTE D'OPINION sur le tourisme en Sud-Avesnois

La Communauté de Communes Sud-Avesnois (CCSA) et sa Vice-Présidente déléguée au tourisme Madame Viviane DESMARCHELIER ont décidé de lancer une **consultation inédite, à destination de la population locale, pour évaluer la manière dont est envisagé le tourisme ici, en Sud-Avesnois.**

Ce questionnaire s'inscrit dans un travail plus large, actuellement mené par la CCSA, dans l'optique d'intégrer la population locale dans le développement touristique du territoire.

Répondre aux questions suivantes ne prendra que quelques minutes et sera très utile pour déterminer les futures actions à mener. Tous les habitants du Sud-Avesnois sont concernés et peuvent répondre à ce questionnaire anonymisé - seule une adresse mail ou un numéro de téléphone vous sera demandé de manière facultative. La CCSA vous remercie pour votre aide.

Monsieur Simon TAINE, chargé de mission pour la CCSA, traite les données recueillies dans le cadre exclusif de ce travail d'analyse. Pour en savoir plus sur la gestion de vos données personnelles et pour exercer vos droits, reportez-vous à la notice ci-contre :



Nous accueillons Guillaume VILAIRE au poste de Directeur Général des Services

Guillaume VILAIRE a pris la Direction Générale des Services de la Mairie d'Anor le 19 avril.

Pour lui, c'est un nouveau challenge qu'il souhaite relever avec détermination. Il connaît bien notre territoire car il en est originaire, habitant Mondrepuis.

Après avoir fait son stage comme étudiant en « Master Aménagement et Développement Local » au sein de la Communauté de Communes Action-Fourmies et Environs (devenue Communauté de Communes Sud-Avesnois), il intègre la Collectivité pour ne plus la quitter jusqu'à ce jour.

Responsable du pôle économique de la CCSA, il a fait ses armes sur de nombreux dossiers d'aménagement, de développement, d'installation, de reprise d'entreprises, de commerces ou d'artisans. Fin négociateur et expérimenté il sera incontestablement une « valeur ajoutée » pour la Commune d'Anor dans le montage, la gestion des projets d'aujourd'hui et de demain.

Ce challenge, il souhaite le relever auprès du Maire Jean-Luc PÉRAT, avec qui, il travaille depuis 16 années. Cette complicité a fait ses preuves et d'être en première ligne lui convient très bien. Face à ce défi, il se dit serein et confiant « Finalement je vais désormais occuper le bureau de mon maître de stage, Samuel PECQUERIE ».

Bienvenue Guillaume et bon vent à Anor.

TOURISME EN AVESNOIS idées de sorties au cœur d'un parc naturel régional !

Prairies bocagères, forêts de feuillus, vergers en fleurs, rivières sinueuses, moulins au bord de l'eau, kiosques à danser au cœur des villages, oratoires en pierre bleue... font du Parc naturel régional de l'Avesnois un territoire d'exception.

► TOUT L'AGENDA SUR LE SITE
<http://www.parc-naturel-avesnois.fr>





Jeune plant de chêne
sessile parcelle 11b
(source B.WALLERAND)



UN JOUR CET ARBRE se transformera !

Anor est une Commune à forte dominante forestière puisqu'elle compte un peu plus de 248 hectares de forêt communale soit 2,48 km² et environ 600 hectares soit 6 km² de forêts et bois privés sur une superficie totale de 22,24 km² soit un taux de boisement de 38%.

La forêt d'Anor, comme toutes les forêts des collectivités en France, bénéficie du régime forestier dont le gestionnaire est l'**Office National des Forêts** (ONF) représenté par son technicien sur la Commune, Monsieur Yann MOUCHARD.

La forêt privée quant à elle est gérée à 80% par un organisme gestionnaire forestier professionnel, le Syndicat des Forestiers Privés du Nord et son unité opérationnelle la Coopérative Forestière du Nord (COFNOR) basée à Trélon.

Parcelles 34a et 34c Rue des Romains (source B.WALLERAND)



Chevreuil
(source Parc
Naturel Régional
de l'Avesnois)



En 2014, un nouveau plan de gestion a été validé avec l'ONF pour une période de 30 ans afin de donner les orientations de gestion, et notamment les surfaces localisées de renouvellement de peuplements selon deux méthodes :

- Soit par régénérations naturelles (les fruits des arbres en place tombent au sol, germent et grandissent,
- Soit par plantations ; s'il n'y a pas assez de semenciers, dans le cas d'une mauvaise qualité génétique ou afin d'effectuer un changement d'essence ou de région de provenance).

Ces choix prennent en compte le changement climatique et plus particulièrement le réchauffement du climat, la raréfaction de la ressource en eau et les maladies sur les essences les plus vulnérables. C'est ainsi que de nouvelles essences plus résilientes comme le chêne sessile avec une région de provenance du Sud du bassin parisien supportant mieux les stress hydriques, le mélèze ou le douglas sont plantées pour s'adapter à la forêt anorienne.

La forêt communale d'Anor est certifiée PEFC, reconnaissance de la gestion durable de la forêt afin de garantir la ressource pour les générations futures mais c'est aussi un gage de qualité dans la filière forestière. Elle est également classée en partie en site NATURA 2000 site 38 sur les secteurs de la Galoperie, l'étang de la Neuve-Forge et l'étang de Milourd. Ce classement est la preuve que le milieu naturel est particulièrement préservé et de qualité puisqu'on y trouve des espèces animales et végétales rares. La Commune reste vigilante sur ces secteurs pour permettre la préservation du milieu naturel.

La forêt a de multiples bienfaits, elle protège les sols de l'érosion et évite les inondations, elle filtre l'eau, fixe la poussière, absorbe et capte le CO² et produit de l'oxygène dans le processus de photosynthèse. La forêt est aussi un milieu naturel avec une grande biodiversité et une ressource bois renouvelable.

Quelques rappels :

- La forêt n'est pas une déchetterie et les dépôts sauvages sont punis de 2 ans d'emprisonnement et de 75 000 € d'amende et une confiscation de véhicule est possible (article L.161-1 1° code forestier / Art. R 633-6 contravention de 3^e classe ou R 635-8 contravention de 5^e classe code pénal, L.541-46 du code de l'environnement)



- La forêt est un espace partagé entre plusieurs usagers, ne l'oublions pas ! (travaux sylvicoles, promeneurs pédestres, équestres et vététistes, la chasse qui permet de réguler les espèces telles que le chevreuil et le sanglier, les événements sportifs, etc)



Sanglier
(source Parc
Naturel régional
de l'Avesnois)



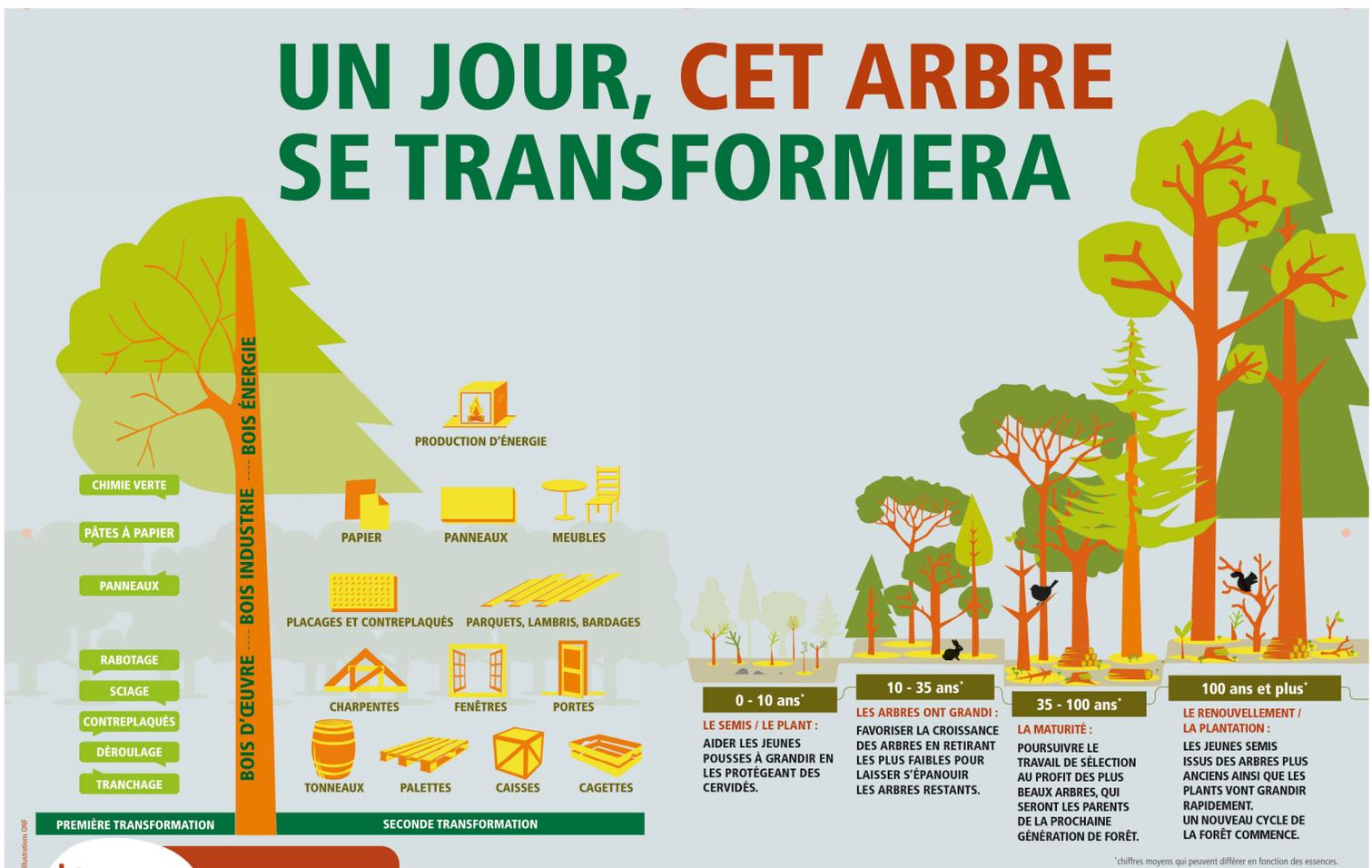
Vue aérienne
Etang de
Milourd (source
B.WALLERAND)



Remerciements à Yann MOUCHARD
(ONF) et Jérémie CAUDRELIER (COFNOR)
pour leur contribution à ce dossier.

- Les véhicules à moteur sont interdits en forêts en dehors des voies communales ouvertes à la circulation (article R. 163-6 amende de 4^e classe 135 € et hors-piste 5^e classe avec possibilité de confiscation du véhicule et suspension du permis de conduire pour 3 ans au plus)
- Le ramassage de bois même mort par terre en forêt est interdit. L'apport ou allumage de feu est puni par une amende de 135 € (article R 163-2)
- La cueillette et le ramassage en forêt ne sont pas autorisés pour des quantités supérieures à 10 litres (article L.163-11 CF/ Art L. 311-3, 331-4, 311-13 et suivants) mais sont tolérés pour des quantités inférieures à 5 litres.

UN JOUR, CET ARBRE SE TRANSFORMERA



Le Saviez-Vous ?

La filière forêt-bois française compte aujourd'hui

378.000 EMPLOIS

1M³ DE BOIS correspond à

1 TONNE DE CO₂

stockée, soit 1 aller-retour en avion Paris - New York



Pour en savoir plus scannez ce flashcode



franceboisforet.fr



MEMBRES ACTUELS DU BUREAU
Président : DROUARD Alexandre
3 rue de la chapelle blanche à Anor
Secrétaire : BOULANGER Nathalie
14 rue de la petite Lobiette à Anor
Trésorière : BURY Christelle
49 rue de Momignies à Anor

► **RENSEIGNEMENTS**
Alexandre au 06 31 98 93 60
savoir-faire-anor@orange.fr
f À la croisée des savoir-faire



À LA CROISÉE DES SAVOIR-FAIRE

L'association "à la croisée des savoir-faire" d'Anor est un regroupement d'artisans, producteurs et créateurs. Notre but est de promouvoir les savoir-faire locaux : Sud-Avesnois, Thiérache et Hainaut. Depuis sa création en janvier 2018, nous essayons d'être présents dans le monde associatif de la ville d'Anor, qui nous soutient depuis le début.

Chaque année nous organisons un marché campagnard avec une vingtaine d'exposants de tous horizons, rue de la chapelle blanche à Anor. C'est pour nous l'occasion de rassembler des artisans qui comme nous, souhaitent mettre en avant leurs produits, leurs créations ou leurs productions.

Depuis avril 2021, nous organisons en partenariat avec la mairie le "marché des p'tits producteurs" sur le site de l'écoquartier de la Verrerie Blanche à Anor. Vous y retrouverez une quinzaine d'exposants dans une ambiance conviviale. Une animation est mise en place à chaque marché. Rendez-vous le 4^e samedi du mois de 9h30 à 13h.

Nouveauté en mai 2022, nous vous avons proposé une randonnée gourmande, en partenariat avec le syndicat d'initiative d'Anor. Le principe est de vous faire découvrir des produits locaux avec des dégustations proposées par les producteurs sur votre parcours de marche. Cette année le parcours faisait 8 kms et il y avait 8 exposants. Vous avez été nombreux pour une première (165 inscrits), alors nous vous donnons rendez vous en 2023 avec un nouveau parcours à travers les chemins et sentiers de notre belle commune.

Une graine DE CHAMPION !



Noah PAGNIEZ, anorien de 17 ans, pratique le canicross au club de Caudry depuis des années avec son chien Maya (6 ans).

Cette année, le couple Noah-Maya s'est présenté sans pression et non pas sans ambition aux championnats du monde qui se déroulaient en Bretagne à Plédran (Côtes d'Armor).

Un nouveau bonheur au final avec le titre de vice-champion du monde et ce en France !

Félicitations à ce duo !



Vous aimez votre environnement, vous souhaiteriez vous aussi soutenir vos artisans locaux, et bien nous ne sommes pas contre une petite aide pour organiser ces événements qui, nous l'espérons, vous plaisent autant à vous qu'à nous.

Il y a tant de richesses locales à faire découvrir !

LE PASS SPORT

La pratique d'une activité sportive régulière est essentielle pour la santé et le bien-être des enfants. C'est pourquoi, l'État a mis en place le Pass'Sport pour favoriser l'inscription de 6,7 millions d'enfants et jeunes adultes dans un club sportif pour la saison 2022-2023.

Qu'est-ce que le Pass'Sport ?

Le Pass'Sport est une allocation de rentrée sportive de 50€ par enfant/jeune adulte pour financer tout ou partie de son inscription dans une association sportive volontaire et lui permettre de participer aux activités qu'elle organise au titre de la saison 2022-2023.

Qui est concerné ?

- ▶ Les personnes nées entre le 16 septembre 2004 et le 31 décembre 2016 bénéficiant de l'allocation de rentrée scolaire (6 à 17 ans révolus)
- ▶ Les personnes nées entre le 1^{er} juin 2002 et le 31 décembre 2016 bénéficiant de l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé (6 à 20 ans)
- ▶ Les personnes nées entre le 16 septembre 1991 et le 31 décembre 2006 bénéficiant de l'allocation aux adultes handicapés (16 à 30 ans)

Comment cela fonctionne ?

Le Pass'Sport est une réduction de 50€ pour l'inscription dans un club sportif. Ce coupon de réduction est personnel et utilisable une seule fois auprès d'un club choisi. Le Pass'Sport est une aide cumulable avec les autres aides mises en place notamment par les collectivités.

Où l'utiliser ?

Le Pass'Sport pourra être utilisé auprès de structures éligibles suivantes :

- ▶ Les associations et structures affiliées aux fédérations sportives agréées par le ministère chargé des Sports ;
- ▶ Les associations agréées JEP ou Sport exerçant dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) et/ou soutenues par le programme « Cités éducatives » de l'État ;
- ▶ Les Maisons Sport-Santé (MSS).



Moins de 18 ans ? Envie de faire du sport à la rentrée ?
Bénéficiez d'une réduction de 50 € pour votre inscription dans un club grâce au Pass'Sport.

Le Pass'Sport est réservé aux familles qui perçoivent l'allocation de rentrée scolaire, l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé ou l'allocation aux adultes handicapés.

www.sports.gouv.fr/pass-sport



LE PASS CULTURE ?

Pour les jeunes de moins de 18 ans

Le pass Culture accompagne les jeunes de moins de 18 ans au quotidien en leur offrant un plus grand accès à la culture à travers une part collective, à partir de la classe de 4^e et une part individuelle, à partir de 15 ans.

L'offre individuelle est accessible via l'application et permet aux jeunes de bénéficier d'un crédit en fonction de leur âge (20€ à 15 ans, 30€ à 16 et 17 ans), tandis que l'offre collective fait l'objet d'une réservation par leur enseignant sur une plateforme dédiée (montants de 25€ pour les élèves de quatrième et de troisième, de 30€ pour les élèves de seconde et de CAP, et de 20€ pour les élèves de première et de terminale).

Pour les jeunes de 18 ans

Le pass Culture permet aux jeunes de 18 ans de disposer d'un montant de 300€ pendant 24 mois à utiliser sur l'application pour découvrir et réserver des propositions culturelles de proximité et des offres numériques.

Le pass Culture a pour objectif d'encourager la rencontre entre les acteurs culturels et les utilisateurs, il n'est donc pas possible de se faire livrer des biens matériels. Les achats de biens numériques (ebook, SVoD, jeux vidéo...) sont plafonnés à 100€.



Relais de l'Autonomie CLIC DE L'AVESNOIS

Vous êtes aidant d'une personne âgée ?

Tous les 1^{er} jeudis du mois : "Café des aidants" où vous pouvez partager votre expérience ou entendre les conseils d'autres aidants.

Chaque jeudi : Permanence psychologique par la Plateforme de Répit des Aidants de Sambre-Avesnois.

Vous êtes aidant d'une personne en situation de handicap ?

Tous les jeudis : Permanence d'accueil et information par l'équipe de RE'PAUSE ET VOUS.

Jeudi des Aidants : de 14h à 16h

Au sein du CLIC de l'Avesnois Relais Autonomie



5 Rue Jeanne Lallaing
59440 AVESNES/HELPE
► UN RENDEZ-VOUS ?
03 27 57 54 33



ACCUEILLIR UN LYCÉEN ÉTRANGER

Accueillir un lycéen étranger avec le Centre d'Échanges Internationaux

"Pas besoin d'une grande maison, juste l'envie de faire partager ce que l'on vit chez soi".

L'Association CEI (Centre d'Échanges Internationaux) recherche des familles d'accueil bénévoles pour accueillir des jeunes lycéens étrangers, désireux de perfectionner leurs connaissances de la langue et de la culture française.

Ce séjour permet une réelle ouverture sur le monde de l'autre et constitue une expérience linguistique pour tous !

Si l'expérience vous intéresse, contactez nous :

► RENSEIGNEMENTS
Bureau Coordinateur
CEI St-Malo
Vaness SIMON
02 99 20 06 14
vsimon@groupe-cei.fr

► RESPONSABLE LOCALE
Christine SEMIN
06 15 04 23 83
krys.semin@orange.fr

Les horaires DE VOS DÉCHETTERIES

► DÉCHETTERIE D'OHAIN

Du 1^{er} janvier au 31 décembre
le mardi, jeudi, vendredi 8h>14h
le mercredi 11h>18h
le samedi 10h>12h / 13h>18h
Fermée le lundi et le dimanche

► DÉCHETTERIE DE FOURMIES

Du 1^{er} janvier au 31 décembre
du mardi au vendredi 11h>18h
le samedi 10h>12h / 13h>18h
les dimanches pairs 10h>13h
Fermée le lundi et les dimanches impairs

► + D'INFOS
st@cc-sudavesnois.fr
03 27 60 65 24



Ma sécurité
Application grand public

Au plus près de vous

- Infos et conseils pratiques
- Ticket 24h/24 avec des policiers et gendarmes
- Signalement
- Écoute et accompagnement des victimes

Partenaires: Gendarmerie, POLICE NATIONALE, GIP

Se télécharger l'application sur Google Play Store et Apple Store



N'attendez pas les premiers effets des fortes chaleurs.

MAUX DE TÊTE CRAMPES NAUSÉES

Protégez-vous

RESTEZ AU FRAIS BUVEZ DE L'EAU

EN CAS DE MALAISE, APPELEZ LE 15

Pour plus d'informations : 0 800 06 66 66 (appel gratuit métro) - #canicule

Agissez pour les chouettes en Avesnois POSEZ UN NICHOR DANS VOTRE JARDIN



Parc naturel régional de l'Avesnois

Le Parc naturel régional de l'Avesnois est un territoire marqué par son identité bocagère et sa couverture forestière importante.

On rencontre 3 Chouettes en Avesnois : l'Effraie des clochers, la Chouette Hulotte, la Chevêche d'Athéna. Elles utilisent notamment les cavités des vieux arbres creux du territoire pour faire leur nid et s'y réfugier. Mais ces espèces ont vu leurs effectifs se réduire ces dernières années tant leurs habitats sont menacés.



► EN SAVOIR +
Le Parc naturel régional de l'Avesnois
Cour de l'Abbaye - 59550 Maroilles
03 27 77 51 60
contact@parc-naturel-avesnois.fr
www.parc-naturel-avesnois.fr

Besoin DE TRAVAUX ?

POUR UNE RÉNOVATION GLOBALE

Soliha est le site qu'il vous faut.

SOLIHA
SOLIDAIRES POUR L'HABITAT

► RENSEIGNEMENTS
Votre conseillère
Madame Magalie CARTIGNY
03 27 69 70 85
cartignym@groupe-sai.fr
<https://soliha.fr>



POUR UNE RÉNOVATION PARTIELLE

France Rénov' est le site qu'il vous faut.
à compter du 1^{er} juillet 2022
Ma Prime Rénov' Sérénité



► RENSEIGNEMENTS
France Rénov'
<https://france-renov.gouv.fr/>



FÊTE DU TRAVAIL

Remise des diplômes de la médaille d'honneur du travail

Monsieur le Maire a procédé à la remise des diplômes de la médaille d'honneur du travail décernés au titre de l'année 2022.

5 diplômés ont été mis à l'honneur, trois d'entre eux ont répondu présents (sur la photo : Monsieur Patrick LAFOREST, Madame Cathy LARCHER et Monsieur Christian TONNAIRE).

La médaille échelon «**Argent**» pour **20 années** de service a été décernée à Monsieur Patrick LAFOREST, retraité agent technique principal à la Mairie de Fourmies.

La médaille échelon «**Vermeil**» pour **30 années** de service a été décernée à Monsieur Albert BOURGEOIS, gardien d'immeuble à Sambre Avesnois Immobilier de Hautmont.

La médaille échelon «**Or**» pour **35 années** de service a été décernée Madame Cathy LARCHER, directrice d'agence Caisse d'Épargne et de Prévoyance Hauts de France à Vervins, ainsi qu'à Monsieur Christian TONNAIRE, technicien maintenance à PUREM à Saint-Michel (+ attribution des Médailles échelons Vermeil et Argent).

La Médaille d'Honneur Régionale, Départementale et Communale, échelon «Argent» pour 20 années de service a été décernée à Monsieur Anthony GUÉRIN, agent de maîtrise à la Mairie d'Anor.

Nous tenons à leur adresser toutes nos félicitations.



LA SÉCURITÉ AVANT TOUT les arrêts bus

Dans la continuité des aménagements réalisés Rue de Momi-gnies, Rue du Roi Albert 1^{er}, Rue de la Galoperie, Rue Gilotaux, un abri-bus vient d'être implanté sur la départementale afin de sécuriser la prise en charge des élèves se rendant aux collèges et aux lycées.

Tous les arrêts-bus (montées-descentes) bénéficient de « zébra » réglementaires



Rue du Roi Albert 1^{er}



Place de la Gare

LES FORTES PLUIES ET LES INONDATIONS préventions et actions

Les pluies diluviennes régulières que nous connaissons de plus en plus ont provoqué des dégâts importants en certains endroits situés dans les couloirs d'écoulement.

L'espace de convivialité du gîte et les maisons proches ont été recouvertes de boues.

Les services techniques viennent de réaliser des aménagements spécifiques pour récupérer les eaux afin de les canaliser judicieusement. La Rue Victor Delloue fera l'objet prochainement de travaux assez conséquents de même nature.



Espace de convivialité du gîte recouvert d'eau



L'eau est rentrée dans plusieurs habitations

POUR LE PLAISIR ET LE BONHEUR des enfants

Les services techniques ont pris en charge l'aménagement de la plateforme située en contrebas du 36.

Après avoir réalisé le talutage, les accès, les escaliers, ils ont préparé les espaces d'implantation des différents jeux.

Coffrages en béton, plaques d'amortissement, herbe synthétique confortable, éclairage... tout est mis en œuvre pour assurer la sécurité maximale des enfants. Félicitations à toute l'équipe.

Vue en surplomb du 36 vers l'espace de jeux en cours de réalisation



L'ENVIRONNEMENT - L'ENTRETIEN RESPONSABLE les services verts

Les services techniques verts depuis plusieurs années maintenant, n'utilisent plus de produits phytosanitaires et doivent s'adapter dans la gestion et l'entretien des espaces verts, très nombreux sur la Commune d'Anor.

Grâce à leur travail, ils les valorisent au quotidien. Ils se sont engagés également dans la création du Circuit Touristique des Verriers au départ de la Verrerie Blanche, que nous vous invitons à découvrir et à consommer sans modération.

L'entretien des massifs
L'équipe en formation



Le Chemin des Verriers
à la Verrerie Blanche

LUTTE CONTRE LES PLANTES INVASIVES les services verts

Vous l'avez constaté en plusieurs endroits, nous sommes envahis par certaines plantes invasives dont la **RENOUÉE du JAPON**.

Après quelques tentatives infructueuses, un nouvel essai à partir de copeaux de bois sur une épaisseur importante (80 cm à 1m) est expérimentée à Milourd.

La renouée du Japon



L'espace d'expérimentation



POUR VOTRE CONFORT ET LA SÉCURITÉ place aux entreprises

Noréade (SIAN-SIDEN) a missionné STPA pour réaliser des travaux d'assainissement et de changement de canalisations d'eau Chemin latéral - Rue d'Hirson, Rue Foch, Rue de la Gare.

8 mois de travaux qui nécessitent des déviations que nous vous invitons à respecter pour la sécurité de tous.

Avec le concours financier de l'Etat et du Département, la Commune d'Anor a décidé de réhabiliter le pont Fostier-Bayard en 2 séquences. Le rétrécissement de chaussée avec priorité a permis d'élargir les trottoirs pour le confort des piétons avec des rambardes adaptées. Un aménagement de sécurité pour faciliter les liaisons douces (marche, vélo) vient de se terminer avec une modification du sens de circulation Rue du Marais (sens unique).

Le Pont Fostier-Bayard en rénovation complète



Rue d'Hirson - Chemin latéral





ACTION EQUILIBRE et mieux être pour tous !



Cette année la ville d'Anor en lien avec le Centre Socio Culturel de Fourmies, l'Agence Régionale de Santé et le Département, a mis en place un projet nutrition et lutte contre la sédentarité.



Ce projet concernait le public en situation de fragilité, les bénéficiaires de minima sociaux et, ou en parcours d'insertion).

Les objectifs étaient de développer des connaissances autour d'une alimentation variée et équilibrée, de développer des attitudes favorables et des savoir-faire autour de l'alimentation variée et équilibrée, de développer des connaissances autour d'une activité physique régulière et adaptée et enfin de développer une attitude et une intention positive autour de l'activité physique.

Des ateliers axés sur la diététique, des ateliers cuisine, des tests de niveau de forme, des cours de Qi Gong, de la marche nordique, des séances de pilâtes et de zumba, des visites de musées, des randonnées ont été proposés à tous les participants.

Quel plaisir de tous se retrouver !

RETOUR sur le repas des aînés du samedi 21 mai 2022

à la Salle des Fêtes Robert Dubar d'Anor
Mise à l'honneur des doyens du repas



Mise à l'honneur des doyens de la Résidence du Clos des Forges vendredi 27 mai 2022



A NOTER
sur votre agenda



Journée à la mer Fort-Mahon

Organisée le
jeudi 18 août 2022
Par la Municipalité et le CCAS de la Ville d'Anor
80 places disponibles

Date limite d'inscription fixée au 5 août 2022

► RENSEIGNEMENTS EN MAIRIE
03 27 59 51 11



LES JEUNES DU 36

Le secteur jeune du 36 tourne à plein régime depuis son lancement en octobre 2021.



Après-midi Paint'Ball Fourmies
Vacances de Pâques



Il s'agit d'un rassemblement d'ados qui profitent toute l'année d'activités ludiques, culturelles et sportives proposées par Samuel, ainsi que des sorties comme le paintball de Fourmies, Warrior Adventure du Cateau-Cambrésis... sans oublier les inter-centres avec Trélon et Fourmies.

Samuel est notre animateur ados tout au long de l'année et participera aux vacances ados du CSC de Fourmies en Juillet et Août 2022.

Championnats
de France
de Rocket League
(en ligne)



Escape Game :
La Casa de Papel

Les jeunes s'investissent également dans divers projets d'autofinancement comme le **service du repas annuel des aînés, le lavage de voitures, la gestion d'une buvette...**

► RENSEIGNEMENTS
03 27 60 65 24
<https://ccsa.reseaubibli.fr>



Ils participent activement aux divers projets du CLEA. Le CLEA (contrat local d'éducation artistique) est un dispositif de la DRAC Hauts de France, porté par la Communauté de Communes Sud-Avesnois. Il s'agit de deux résidences d'artistes sur le territoire d'une durée de 4 mois. Pour cette année, **Studio Caillou** (duo : une artiste-autrice et une architecte paysagiste) et **Geoffroy DIDIER** (plasticien) arpencent le territoire pour mettre en place des projets avec les acteurs locaux (lieux culturels, écoles, centres sociaux, associations, habitants...) sur le thème « Trouver sa voix/voie ».



Téléthon

Rencontre avec
des artistes du CLEA



Travail avec
Geoffroy DIDIER
Artiste Plasticien
Ecoquartier



Au 36 avec Studio Caillou,
tout public





LE 36 PROPOSE des ateliers théâtre d'ombres

C'est un rendez-vous hebdomadaire, **le mercredi ou le samedi**. A partir d'un album ou d'une histoire inventée, il s'agit de dessiner, fabriquer des marionnettes et des décors pour raconter son histoire entre un écran et une source de lumière. Ces ateliers se déroulent dans le cadre de la parentalité. **Les enfants de 7 à 12 ans** doivent être accompagnés d'un parent, grand-parent ou autre membre de la famille.

Une exposition et un spectacle seront proposés à la fin de l'année scolaire.

► **HORAIRES**
le mercredi de 14h à 16h
ou le samedi de 10h à 12h
hors période de vacances

► **RENSEIGNEMENTS AU 36**
03 27 59 36 36
f le36anor



ESPACE LUDOTHÈQUE et ses animations

L'espace ludothèque vous propose des animations régulièrement

- > Veillées à thème
- > Instant parents-enfants
- > De la réalité virtuelle
- > Des sessions gaming ludiques ou sous forme de tournois avec notamment la participation du 36 dans le tout 1^{er} championnat de France inter-médiathèques du jeu vidéo « Rocket League ».

ATTENTION au PTC

Parents, soyez vigilants face à cette nouvelle drogue à vapoter :
Le budha blues ou PTC comme « pète ton crâne ».

Si vous avez des doutes ou questions, consultez votre médecin traitant ou la « consultation jeune consommateur » à la maison de santé



► **MAISON DE SANTÉ**
9 Bis Rue Georges Clémenceau
591786 ANOR
06 14 34 51 42
aep-asso.fr
cjc.eicar@aep-asso.fr

Accueil du public le 3^e mercredi
de chaque mois de 14h à 17h
(prise de rendez-vous téléphonique préalable)

UNE BOUFFÉE DE CETTE DROGUE PEUT PROVOQUER...



ANTENNE DE CSAPA

Centre de soins, d'accompagnement
et de prévention en addictologie

Accompagnement parental : addictologie, toxicomanie, alcoolologie, dépendance au jeu, pharmacodépendance, autre...

Consultation jeunes consommateurs : addictologie, toxicomanie, alcoolologie, dépendance au jeu, pharmacodépendance, autre...

Public accueilli : Jeunes consommateurs de 12 à 25 ans et leur entourage

► **CSAPA**
9 Bis Rue Georges Clémenceau
591786 ANOR
06 14 34 51 42
aep-asso.fr
cjc.eicar@aep-asso.fr

► **SECRÉTARIAT**
du lundi au vendredi
de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h30

Accueil du public le 3^e mercredi
de chaque mois de 14h à 17h
(prise de rendez-vous téléphonique
préalable)



Parcours du cœur organisé par le Syndicat d'Initiative d'Anor et du Pays d'Oise

Dimanche 22 mai 2022



Fête des voisins

Vendredi 27 mai 2022



Ducasse de Printemps organisée par la Municipalité

Du 6 au 9 mai 2022



Téléthon organisé par la Municipalité d'Anor

Samedi 4 décembre 2021



Marché de Noël organisé par la Municipalité d'Anor

Du 26 au 28 novembre 2021



Randonnée gourmande organisée par le Syndicat d'Initiative d'Anor et du Pays d'Oise, en partenariat avec l'Association « A la croisée des savoir-faire »

Dimanche 15 mai 2022



Anor Plage Parc Despret

Du dimanche
9 juillet
au dimanche
17 juillet 2022

de **14h**
à **19h**

Programme complet sur
www.anor.fr
rubrique « Agenda ».



Pétanque au parc Despret

Nos prochains concours

- > Dimanche 26 juin
- > Jeudi 14 juillet
- > Dimanche 17 juillet
- > Dimanche 24 juillet
- > Dimanche 31 juillet
- > Mercredi 3 Août
- > Dimanche 7 Août
- > Mardi 11 Août
- > Dimanche 14 Août
- > Mardi 16 Août
- > Dimanche 21 Août
- > Mercredi 24 Août
- > Dimanche 28 Août

Tous nos concours en DF

Inscriptions 14h

Tirage 14h30 - 5€ par joueur

Animations & festivités à venir...

2 ET 3 JUILLET

Fête de la randonnée

par le SI D'Anor et du Pays d'Oise - Parc Despret

7 JUILLET

Joly Jazz - 20h Inauguration du festival avec le BIG FUNK BRASS

(Funk, Jazz) + jeune orchestre de l'école de musique



24 JUILLET

Course de voitures à pédales organisée par la Municipalité - 15h

3 SEPTEMBRE

Fête du sport et des associations

organisée par la Municipalité - 9h à 18h - Stade Jean Alluite

11 SEPTEMBRE

4^e bourse aux souvenirs militaires

organisée par l'UNC d'Anor 8h30 à 16h - Salle des Fêtes Robert Dubar

Ducasse d'été au parc Despret

DU DIMANCHE 7 AU LUNDI 15 AOÛT 2022



SAMEDI 6 AOÛT

Ouverture de la Ducasse

DIMANCHE 7 AOÛT

Nico Disanty CHANTE Balavoine et Goldman

SAMEDI 13 AOÛT

Chansons à la carte avec Georges MAC DONALD

Concert cover new generation

DIMANCHE 14 AOÛT

Les duos célèbres avec les EVANS